

NOUS POUVONS VOUS AIDER À FINANCER VOS VACANCES !



PUIS- JE BÉNÉFICIER D'UNE BOURSE ?

L'ANCV (Agence National des Chèques Vacances), en partenariat avec les Eclaireuses Eclaireurs de France, vous propose une bourse afin de participer au financement de votre séjour adapté. Si votre dossier est accepté, nous déduisons directement l'aide de votre facture.

Pour savoir rapidement si vous pouvez bénéficier de la bourse, complétez le quizz ci-dessous et calculez vos points :

Critères d'éligibilité du Vacancier	<input checked="" type="checkbox"/>	Mes points (1 par case cochée)
Je suis en situation de handicap mental		
Mon quotient familial (<i>voir attestation CAF</i>) est inférieur à 900€ par mois		
Mon RFR (<i>voir dernier avis d'imposition</i>) ne dépasse pas les plafonds suivants (1 part : 19440€ ; 1,5 parts 24300€ ; 2 parts 29160€ ; 2,5 parts 34020€ ; 3 parts 38880€ ; 3,5 parts 43740€)		
J'ai sollicité/reçu une aide venant d'un autre partenaire que l'ANCV (MDPH, CAF, CCAS, Secours Populaire, Fondation Orange...)		
Je ne bénéficie pas de chèques vacances via mon employeur ou un autre organisme		
Je ne pars pas souvent en vacances		
TOTAL	 / 6

J'OBTIENS AU MOINS 4/6 AU QUESTIONNAIRE, JE DEMANDE UN DOSSIER ANCV À MON SERVICE VACANCES !



J'obtiens moins de 4/6 mais je suis en situation précaire et je souhaite obtenir davantage de renseignements sur le partenariat ANCV, je contacte sans hésiter mon Service Vacances !



Eclaireuses Eclaireurs de France - Service Vacances
62, rue du Petit Pont - 45000 Orléans
Tél. 02 38 61 90 50 - sv-orleans@eedf.fr
www.eedf.fr/handicap